

CHARTRE DES DELEGUES REGIONNAUX

1/ Le Délégué régional postule chaque année lors de l'Assemblée Générale et le Comité se réserve le droit d'accepter la candidature et le renouvellement de celle-ci

2/ Le délégué régional est bénévole et doit se montrer désintéresser, il doit s'attendre à ce que ou faire en sorte que, sa fonction génère plus de devoirs que de droits, et ne doit pas espérer en tirer profits

3/ Le délégué régional ne doit pas utiliser la race comme tremplin, ni sa position de délégué comme carte de visite pour promouvoir:

-son propre élevage sa propre variété ou ses préférence personnelles au détriments des élevages voisins ou lointains

-les autres races qu'il élève.

4/ Le délégué régional s'engage le plus possible

-A être présent aux principales rencontres ou manifestations du club (expositions, nationales d'élevage, Assemblée générale)

-À transmettre quelques anecdotes locales ou régionales spécifiques pour animer le bulletin ou le site web

-À faire quelques efforts de recrutement ou relance dans son secteur au près des adhérents.

5/ En résumé le délégué régional doit s'engager à participer

EFFICACEMENT et **ACTIVEMENT** sans arrière pensée de retour.

Le Comité